



Fig. 5 Principe de fonctionnement du diagnostic embarqué

2.7

Concept de diagnostic sur le véhicule

Dans le cadre d'OBD, ce n'est pas la qualité des gaz elle-même qui est surveillée, mais le bon fonctionnement des organes responsables de l'échappement.

- Le calculateur est complété par le champ de fonction « diagnostic OBD ».
- En fonction des modules, des diagnostics permanents ou cycliques sont effectués.
- Le statut des diagnostics effectués est retenu sous forme de code de disponibilité au contrôle (voir le chap. 2.6).
- Les anomalies influencées par les gaz d'échappement sont sauvegardées sans confirmation (non « détrompées »).
- Si, au cours des cycles d'enclenchement suivants la même anomalie se reproduit dans les mêmes conditions ou après une certaine période, elle est mémorisée comme « détrompée » (confirmée) et sauvegardée comme anomalie OBD. Le voyant indicateur de problème s'allume.
- En plus de l'anomalie, d'autres informations de service et de conditions d'environnement en présence au cours de l'anomalie sont enregistrées et sauvegardées (« Freeze Frames »).
- Si, au cours de cette surveillance, des divergences entraînant un dépassement des valeurs limites des émissions nocives sont constatées, ou qui pourraient conduire à une dégradation du catalyseur, le voyant indicateur de problème s'allume.
- Au travers de la fiche de diagnostic (connexion) les données mémorisées peuvent être affichées sur l'appareil de lecture (« Scan Tool »). Mis à part les anomalies mémorisées sous forme de codes, les conditions d'environnement, les autres données liées à l'anomalie ainsi que les données du véhicule sont enregistrées.